

Conditions de participation au jeu

« Grand Jeu - Activia »

Du 4 février au 17 février 2020

En participant au jeu « **Grand Jeu - Activia** », vous acceptez les présentes conditions de participation. Toute contravention aux présentes conditions ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Danone SA à annuler la participation au Jeu correspondante.

LE JEU « Grand Jeu - Activia »

Danone SA, Société par Anonyme au capital de 171.263.800 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 032 534, et dont le siège social est situé au 17 boulevard Haussmann, 75009 Paris, organise un jeu intitulé « **Grand Jeu - Activia** » permettant aux participants de gagner par tirage au sort instantané la valeur de leurs achats sur le site Internet Carrefour dans la limite de 300€ TTC (ci-après le « **Jeu** ») accessible à l'adresse courses.carrefour.fr (ci-après le « **Site** »).

DUREE DU JEU

Le Jeu débute le 4 février 2020 à 10h00 heure de Paris et se termine le 17 février 2020 à 23h59.

Par ailleurs, Danone SA se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de Danone SA ne pourra être engagée de ce fait.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure remplissant les conditions suivantes (le « **Participant** ») :

- avoir sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine (Corse comprise);
- avoir effectué une commande ferme et définitive sur le Site d'au moins deux (2) produits Activia, parmi les produits listés sur la page boutique accessible à l'adresse suivante <https://www.carrefour.fr/boutique/tentez-votre-chance-danone>, pendant la Durée de la Campagne ;
- accepter de jouer en cliquant sur « JOUER » sur la popin s'affichant sur la page de confirmation de commande ;
- renseigner son e-mail après avoir joué afin de recevoir un e-mail détaillant les modalités de retrait des dotations ;
- demander un retrait des achats dans un Drive Carrefour, Drive Carrefour Market ou une livraison via le service Carrefour Livré chez Vous.

Toute annulation totale, pour quelque cause que ce soit, de l'achat réalisé sur le Site donnera lieu à l'annulation totale de la participation au Jeu correspondante, et, le cas échéant, à la restitution totale de la dotation éventuellement gagnée.

Les Participants reconnaissent que leur commande passée sur le Site n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire, par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

Pour participer à la campagne promotionnelle, le Participant doit disposer d'un accès au réseau Internet et utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 47+, Internet Explorer 11+, Safari 9+, Microsoft Edge, Chrome 51+, Mobile Safari 7+ ou Android 4.1+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows 10, Windows 8.1, Windows 8, Windows 7, Windows XP et Mac OS 10.11+ (El Capitan), iOS 8+, Android 4.1+ (Jelly Bean). A défaut, Danone SA décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder à la campagne promotionnelle.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de la société Danone SA, Carrefour ou de toute société parente au sens de l'article L233-1 du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du Jeu et les membres de leurs familles en ligne directe.

Le nombre de participation à la Loterie est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse postale ou IP), par jour pendant la Durée de la Campagne, soit une fois par jour entre 00H00 et 23H59.

Les conditions de participation ci-dessus sont rappelées sur la page explicative du jeu disponible à l'adresse <https://go.luckycart.com/carrefour/r5eBGe/help>.

Toute contravention aux présentes Conditions de Participation ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Danone SA à annuler la participation au Jeu correspondante.

MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu sera proposée à chaque Participant après son achat, réalisé dans les conditions ci-avant énumérées, directement sur le Site après la validation de la commande.

Le Consommateur devra accepter de jouer en cliquant sur « JOUER » sur la popin s'affichant sur la page de confirmation de commande

Le Participant sélectionnera alors le type de tirage auquel il souhaite participer, parmi trois options alternatives dont un tirage permettant de gagner la valeur de ses achats chez Carrefour Drive dans la limite de 300€ TTC, avec une Probabilité de gain de 1 chance sur 15.

Le Participant déclenchera un tirage au sort instantané qui sera alors effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine et conformément aux caractéristiques du Tirage qui auront été annoncées au Participant et/ou choisi par lui parmi plusieurs options sur le Site après son achat.

Le Participant sera informé en temps réel, ainsi que par email, de son gain éventuel.

Le Participant sera réputé avoir définitivement renoncé à son Jeu s'il ne joue pas dans un délai de 5 jours après la fin de la Campagne.

DOTATIONS

Les dotations mises en jeu consistent pour le Participant en un remboursement de la valeur de ses achats sur le Site dans la limite de 300€ TTC, soit en un autre lot annoncé avant la participation au Jeu.

Le montant du remboursement correspond à la portion du prix TTC effectivement payé par le Participant, en tenant compte des frais de port mais également des éventuelles réductions, cagnottage ou offres promotionnelles dont le Participant a pu bénéficier par ailleurs.

VERSEMENTS DES DOTATIONS EVENTUELLES

Après avoir joué, le Participant devra alors obligatoirement renseigner son email sur la page de Jeu afin de recevoir les modalités d'obtention des dotations.

Si le Participant perd à l'instant gagnant, Danone SA ou la société participant à l'organisation du Jeu enverra au Participant un email contenant un lien vers des magazines en version digitale (Elle, Figaro Madame, Marie Claire, Cosmopolitan, Challenges, GQ, Figaro Magazine, Paris Match ou tout autre titre). Les magazines digitaux seront alors consultables pendant une durée de 15 jours à compter de la date d'achat sur le Site.

En cas de gain, la somme ainsi gagnée sera versée par Danone SA ou par la société participant à l'organisation du Jeu au Participant par virement bancaire ou par Paypal.

A cette fin, il sera demandé au Participant de fournir les informations nécessaires. Il pourra le faire en cliquant sur le lien reçu par SMS. Il devra alors renseigner son email et ses coordonnées bancaires (Nom, prénom, IBAN et BIC) ou l'adresse mail de son compte Paypal.

Le versement du gain visé au paragraphe précédent interviendra dans un délai maximum de 60 jours après la date d'achat, sous réserve que le Participant ait bien communiqué à Danone SA, dans ce délai, les informations bancaires ou autres nécessaires.

Le Participant gagnant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain si les informations précitées nécessaires à la réalisation du paiement du gain n'étaient pas reçues par Danone SA à l'issue d'un délai de 10 jours après sa participation au Jeu.

En cas de paiement du gain au Participant gagnant, Danone SA adressera au Participant gagnant un email lui confirmant le virement de ses gains sur son compte. Un délai de 3 à 5 jours peut s'écouler entre la réception de cet email et la réception effective des gains, qui correspond au délai de traitement du virement bancaire.

Les éventuels frais financiers liés à l'encaissement du ou des versements de gains qui pourraient être facturés au Participant par sa banque restent à sa charge exclusive.

La responsabilité de Danone SA ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard du paiement du gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou une banque) ou du Participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles et/ou bancaires).

LIMITATION DE RESPONSABILITE

Danone SA ne garantit en aucun cas que l'accès au Site sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. Danone SA ne garantit pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site, ni que le service répond à vos besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

La connexion à l'adresse Internet hébergeant le Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. En conséquence, Danone SA ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du Jeu.

En cas de communication à Danone SA par l'intermédiaire du Site ou autrement, vous êtes responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, Danone SA exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais du Site par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Danone SA à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre de sa participation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments »), constitue la propriété de Danone SA ou du tiers ayant autorisé par Danone SA à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par Vous-même ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de Danone SA au cas par cas, et Vous êtes seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » et au Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles ou RGPD), les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.

Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de Danone SA, adressée par courrier à :

Danone SA
Jeu « **Grand Jeu - Activia** »
17 boulevard Haussmann
75009 Paris

Les informations enregistrées par Danone SA dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de Danone SA, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les besoins de celle-ci.

Le Participant autorise Danone SA et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou sur les sites Internet des sociétés participant à l'organisation du Jeu, en n'indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « Pierre D. X euros remboursés dans le cadre du jeu « Grand Jeu – Activia » organisé sur course.carrefour.fr ».

DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes Conditions, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Danone SA
Jeu « **Grand Jeu - Activia** »
17 boulevard Haussmann
75009 Paris

Fait à Paris, le 3 février 2020.